

Toutes les réponses sur la formation « S'initier à la prévention des RPS »

Quels sont les objectifs ?

- Identifier les risques psychosociaux comme risque professionnel
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de RPS
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS

Quels contenus allez-vous trouver ?

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, exigences émotionnelles...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS
- Approche juridique et réglementaire
- Prévention primaire, secondaire et exemples d'actions de prévention des RPS

Quels sont les principes de formation ?

- Volontariat
- Confidentialité
- Protection de la parole
- Centration sur le travail

Quelles sont les spécificités de la formation ?

- Prise en compte du contexte
- Formation intégrée à la démarche de prévention de l'entreprise
- Acquisition de références et d'un langage communs

Quelles garanties sont données ?

- Connaissances scientifiquement établies sur les RPS
- Conformité au référentiel national et aux modalités définies dans le document de référence de l'INRS
- Contrôle de l'organisme par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS

Qui est concerné ?

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des RPS

Quelle est la durée ?

2 jours (soit 14h), consécutifs ou non

Pour en savoir plus :

www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Réseau régional Carsat des organismes de formation et des formateurs/trices RPS

Vous souhaitez établir le lien entre une situation de travail et des risques psychosociaux ?

Vous voulez reconnaître une démarche de prévention qui agit sur les facteurs de RPS ?

Notre réseau vous propose la formation « S'initier à la prévention des RPS ».

Des organismes de formation habilités,
des formateurs/trices certifiés
par le réseau national
Assurance Maladie
Risques Professionnels
INRS

